

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272\*  
Article R512-54-II du code de l'environnement**

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique     N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom     Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Description générale du projet de modification de l'installation :**

Le site est exploité en polyculture et élevage, spécialisé dans l'élevage de vaches laitières (95 VL) et de vaches allaitantes (90 VA).

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Le projet consiste en la création d'un hangar destiné au stockage de matériel actuellement stocké en extérieure. Le bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques.



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC BOISRAME	
LIEU DIT LA PETITE PREZINIÈRE	
49220	MONTREUIL SUR MAINE

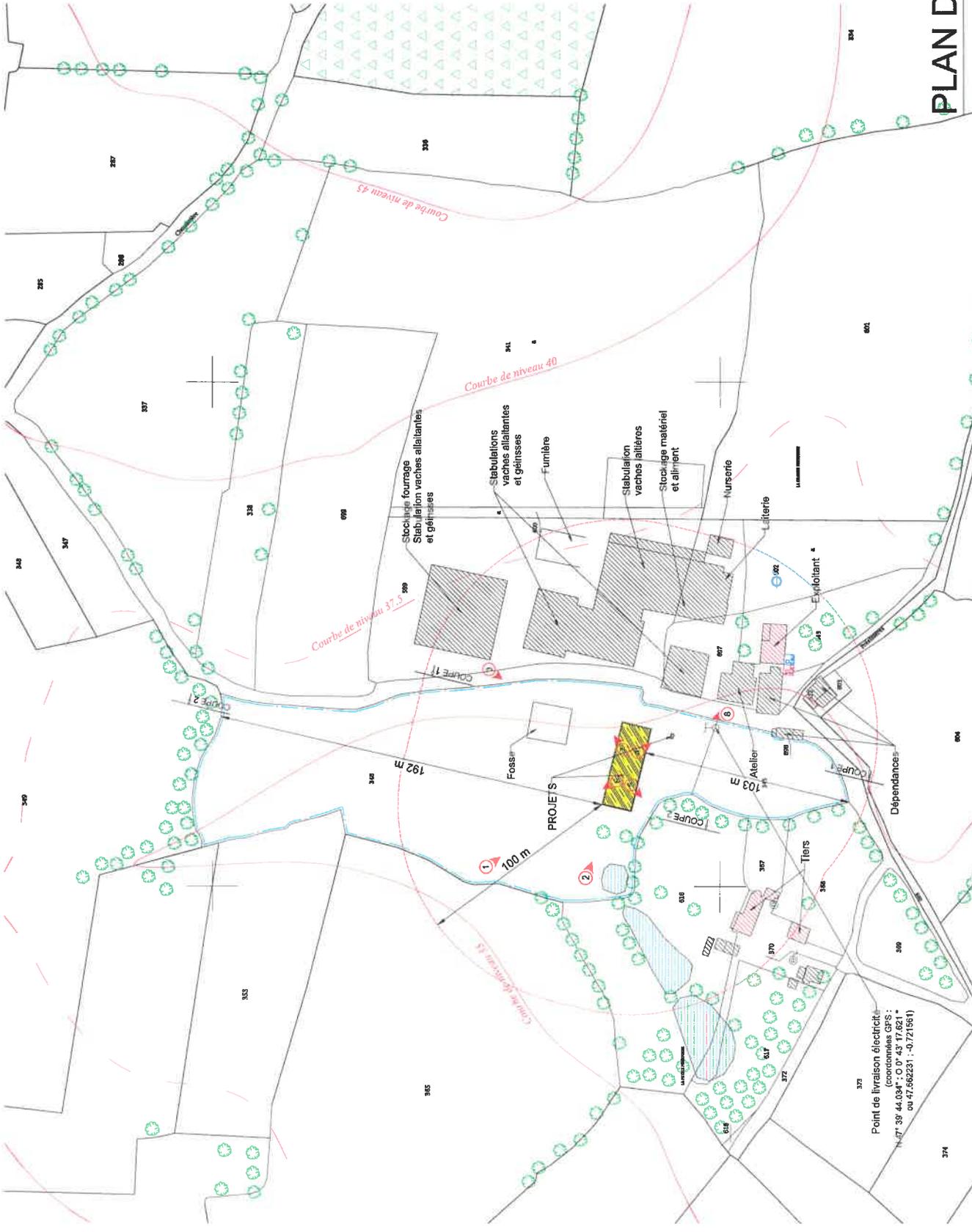
Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*







# PLAN DE MASSE ELARGI

DATE	20.07.20	SL
Cad.	20.07.20	SL
Nommé	20B0205	
N° F.V.	PC2	
Phase	2	
PLAN N°	1 : 2000	
ECH.	1 : 2000	

**GAEc BOISRAME**  
 La Grande Présinière  
 49220 MONTREUIL SUR MAINE

Tel : 06 24 65 10 97  
 Site : La Grande Présinière - 49220  
**MONTREUIL SUR MAINE**

**La Noëlle**  
 Environnement

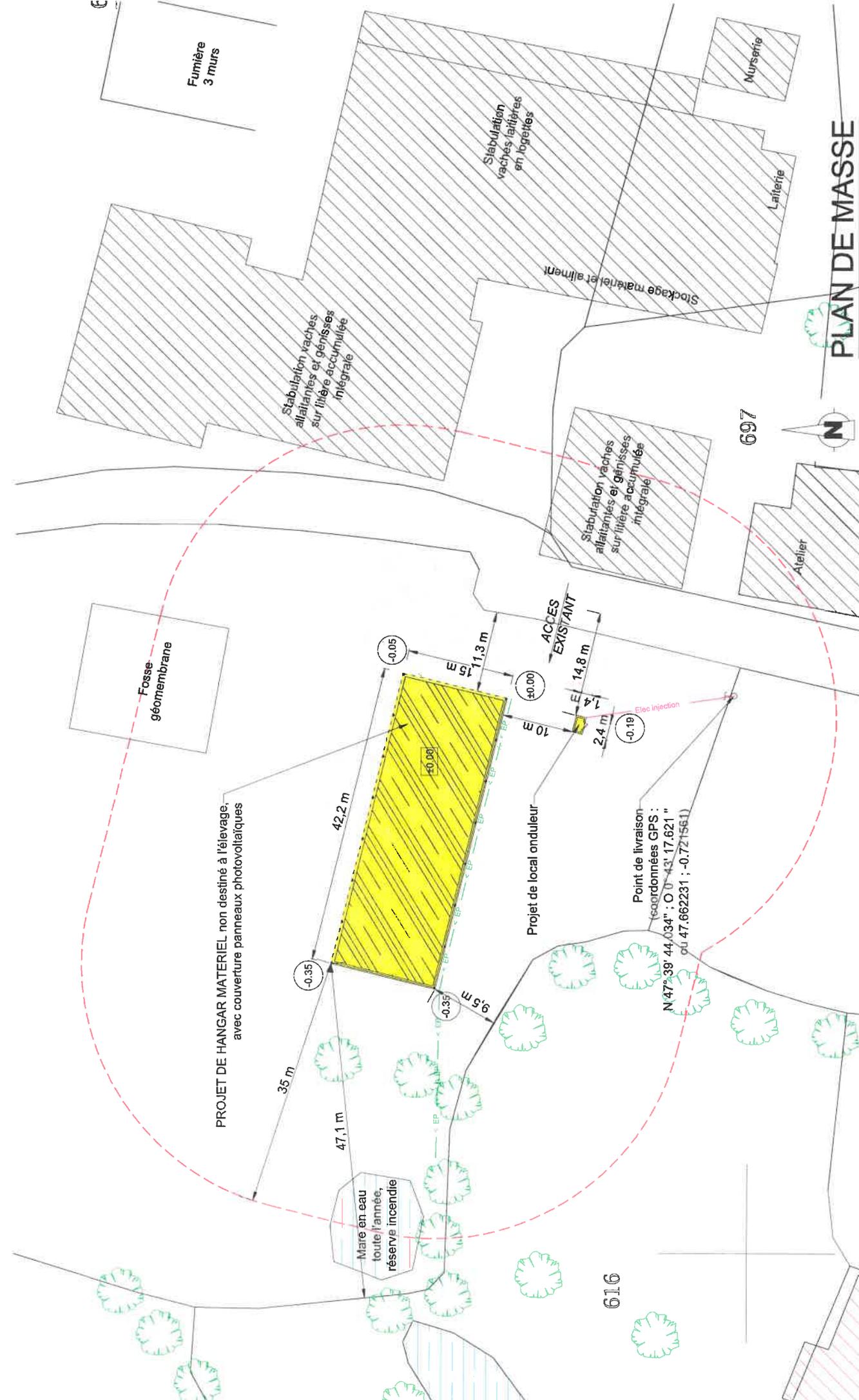
Le document est une note préliminaire et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotés de construction ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessite une étude spécifique pour le béton et les superstructures, sous l'égide de la réglementation en vigueur. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention d'une autorisation administrative de construct.

- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Compteur électrique
- Compteur eau

- Zone enherbée
- Zone boisée
- Arbre
- Emplacement photo
- Haie

- Limite d'unité foncière
- Courbe de niveau
- Bâtiments
- Habitations les plus proches
- Projet
- Panneaux photovoltaïques

## LEGENDE



# PLAN DE MASSE

DATE	Créé :	20.07.20	SL
	Modifié :		
	N° F.V. :	20BC205	
	Phase :	PC2	
	PLAN N° :	3	
	Ech. :	1:500	

**GAEC BOISRAME**  
 La Grande Présinière  
 49220 MONTREUIL SUR MAINE

Tel. : 06 24 65 10 97  
 Site : La Grande Présinière - 49220  
**MONTREUIL SUR MAINE**

**La Noëlle Environnement**

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies de consultation ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessite une étude spécifique pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution, ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie



- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection électricité photovoltaïque)
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales

- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé

- EGENDE**
- Zone stabilisée
  - Zone stabilisée à créer
  - Zone bétonnée
  - Zone bétonnée à créer

